

LYCÉE

les

PORTES DE CHARTREUSE

Lycée Professionnel privé



FAQ

1. Informations générales
2. Vie de l'établissement
 - 2.1 Vie à l'internat
 - 2.2 Vie dans l'établissement
3. Règlement intérieur
4. Conditions d'admissions
5. Conditions financières
6. Activités sportives
7. Relations parents professeurs
8. Organisation pédagogique
9. Pastorale

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nos formations au lycée les Portes de Chartreuse

3^{ème} Prépa-Métiers

Sections :

- Boulangerie, Pâtisserie, Chocolaterie en BAC PRO ou CAP
- Restauration, Cuisine en BAC PRO ou CAP
- Métiers de la relation clients : Accueil, Commerce, Vente en BAC PRO

Apprentissage:

- CS Sommellerie, CS Dessert de restaurant, CS Pâtisserie de boutique
- CS employé traiteur
- Brevet Professionnel Boulanger
- BTS MHR, BTS MCO
- CAP en 1 an : Pâtissier , chocolatier ou boulanger
- Terminale bac pro commerce, vente accueil
- 1^{ère} et terminale bac pro cuisine et CSR.

Le lycée propose t-il une journée portes ouvertes ?

Chaque année, des portes ouvertes sont proposées (en février et en mars). Les dates sont communiquées sur notre site internet.

Quels sont les moyens de transport pour accéder au lycée ?

L'accès au lycée peut se faire par lignes de bus (arrêt devant l'établissement) ou par train (gare à 5 minutes à pied).

Quelles sont les horaires d'accueil de l'établissement ?

L'accueil est assuré de 8h00 jusqu'à 17h45.

Le self et la cafétéria sont -ils gérés par une société de restauration ?

Oui, la société NEWREST, l'accès au self et la cafétéria sont autorisés aux élèves utilisant le service de restauration.

Pour déjeuner, les élèves doivent présenter un badge qui leur est donné à la rentrée par la Vie Scolaire. Il doit être régulièrement approvisionné depuis le site Ecoledirecte. Les élèves internes dînent chaque soir au self.

Le lycée propose t-il des activités périscolaires ?

Oui, l'Association Sportive propose des activités en journée comme en soirée.

La Vie Scolaire organise des animations durant l'année scolaire (carnaval, cinéma, ...).

Quel est l'effectif d'une classe ?

En moyenne, 20 élèves par classe. Ce chiffre tombe à 14 lorsque les élèves sont en ateliers. Pour certaines sections, la norme est de diviser la classe en 2 groupes pour les matières générales.

Que veut dire le statut de demi-pensionnaire ?

Les élèves qui ont ce statut doivent déjeuner à la cantine ou à la cafétéria, à midi.

Je possède un PAI à qui dois-je le remettre ?

Je le remets au chef d'établissement ou à la Vie Scolaire dès la rentrée de septembre.

Je possède un PAP à qui dois-je le remettre ?

Je le remets au professeur principal dès la rentrée scolaire pour qu'il soit pris en compte rapidement.

2. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

2.1 Vie de l'internat

Je n'ai pas cours est ce que je peux me rendre dans ma chambre d'internat ?

Non, l'accès à l'internat n'est pas toléré en journée. Il ouvre à 17h30.

Peut-on sortir le mercredi après-midi lorsque l'on est interne ?

Oui, en fonction de l'emploi du temps de l'élève.

Durant le temps scolaire, de 8h00 à 17h30, le régime du lycéen est un régime d'externat. Les élèves sont autorisés à sortir avant le début des cours, durant la pause déjeuner et/ou à la dernière heure de cours de la demi-journée.

Les sorties durant les récréations ne sont pas autorisées.

L'internat fonctionne t-il à partir du dimanche soir ?

Non, l'internat ne fonctionne pas le dimanche soir.

Quel est le nombre d'internes au lycée les Portes de Chartreuse ?

L'effectif total de l'établissement s'élève à 570 élèves, dont 180 internes.

Comment se composent les chambres de l'internat ?

Les internes sont répartis sur 3 niveaux :

1er et 2ème étage pour les garçons, et le 3ème étage pour les filles.

Les chambres sont composées pour recevoir entre 2, 4, 6 élèves.

Quels sont les éléments matériels essentiels à la vie de l'internat ?

Chaque interne doit apporter :

Sa couette, son oreiller, son alèse plastifiée, son drap housse, sa housse de couette et son oreiller, ainsi que l'ensemble de ses effets personnels en matière d'hygiène.

Peut-on sortir du lycée Les Portes de Chartreuse lorsque l'on est interne ?

Oui, avant 17h30.

Non, après 17h30, cela n'est plus possible sans l'autorisation des parents et pour une raison valable.

A quoi correspond le statut d'interne partiel ?

Le statut d'interne partiel permet aux élèves qui ont TP le lendemain matin à 6h00 (en section boulangerie-pâtisserie) de pouvoir rester à l'internat la veille sous les mêmes conditions que les internes.

Le forfait d'interne partiel est uniquement réservé pour les boulangers, pâtisseries, chocolatiers. Le réveil est prévu à 5h30.

A quelle heure dois je me lever le matin à l'internat ?

Le réveil est prévu à 7h00 ou à 5h30 pour les TP boulangerie, pâtisserie, chocolaterie.

A quelle heure dois je me coucher à l'internat ?

Extinction des feux à 22h00.

Une salle des sacs est mise à disposition pour les élèves internes

Elle permet aux élèves internes de déposer leurs valises le lundi matin et le vendredi.

Les horaires d'ouverture sont affichés sur la porte.

Les bagages doivent être étiquetés au nom, prénom, classe de l'élève, puis fermés par un cadenas.

Que se passe t-il le soir à l'internat ?

Étude dans les chambres durant au minimum 1 heure.

Des temps plus conviviaux sont laissés avant et après le dîner.

Des soirées sont proposées (télé, soirée jeux, soirée crêpes, tournoi de poker...).

2 2 Vie dans l'établissement

Peut-on recevoir du courrier électronique ?

Les élèves peuvent consulter leur messagerie sur leur portable.

Quel est le fonctionnement du foyer ?

Le foyer est ouvert durant la journée, de 8h à 17h20, pour les lycéens, où ils se retrouvent dans un climat détendu et convivial.

Peut-on recevoir et envoyer du courrier postal ?

Oui, les élèves peuvent recevoir du courrier, il leur sera remis par la Vie Scolaire.

En revanche, ils ne peuvent pas envoyer de courrier.

Je souhaite faire une activité sportive à l'extérieur de l'établissement est-ce possible ?

Oui, pour les élèves non internes, l'activité se fera en dehors des heures de cours.

Pour les élèves internes, sur le créneau horaire de 18h30 à 21h15, avec un mot écrit des parents.

Quel est le rythme de vie d'un lycéen ?

Les cours ont une durée de 55 minutes et se déroulent du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h25 à 17h25. Sauf pour les sections alimentaires, où les cours débutent à 6h00.

Une récréation a lieu de 10h20 à 10h35 et de 15h15 à 15h30 pour ponctuer les séquences de cours.

Un goûter est distribué à 17h30 aux élèves pensionnaires.

Qui doit-on prévenir en cas d'absence ou retard ?

Toute absence doit être signalée à la Vie Scolaire, soit par téléphone, soit par la "messagerie École Directe".

À son retour, l'élève doit se présenter au bureau de la Vie Scolaire pour obtenir un billet d'entrée. Les parents devront justifier les absences et les retards sur "École Directe".

Pour une absence à l'internat, la famille doit envoyer un mail sur "École Directe" avant que l'élève quitte l'établissement.

Qui doit-on prévenir en cas d'absence en entreprise ?

Je préviens l'entreprise.

Je signale à mon professeur référent ou au DDFPT (chef des travaux).

À mon retour, j'apporte un justificatif que je remets au DDFPT.

Je rencontre un problème durant mon stage ?

Je signale à mon professeur référent ou au DDFPT (chef des travaux)

Je ne me plais pas dans mon stage puis-je le quitter ?

Aucun élève ne peut rompre sa période de formation en milieu professionnel sans l'accord de l'établissement.

En cas d'absence à une période de PFMP (période de formation en milieu professionnel) ?

L'élève récupérera la période non effectuée pendant les vacances scolaires, autant que faire se peut.

Y a-t-il une infirmerie au lycée ?

Non, un élève malade ou blessé peut être accueilli temporairement à la Vie Scolaire. Aucun membre du personnel n'est habilité à donner des médicaments à un élève. Les familles sont contactées afin de venir chercher leurs enfants.

Les élèves peuvent-ils ranger leurs affaires au cours de la journée et le soir ?

En début d'année, des casiers sont mis à la disposition des élèves.

Un chèque de caution leur est demandé, il sera restitué en fin d'année si l'état du casier est satisfaisant.

Peut-on travailler seul ou entre copains en permanence ?

La permanence est ouverte de 8h00 à 17h25.

Les élèves peuvent venir travailler individuellement ou en groupe, sauf pendant les devoirs, les études surveillées et sur le temps de midi.

Les élèves peuvent-ils accéder à une salle informatique ?

Oui, sur le temps d'ouverture du CDI et le mercredi après-midi.

3. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les téléphones portables et autres appareils audio sont-ils autorisés au sein du lycée ?

Une utilisation discrète est tolérée dans la cour, au foyer, au self et dans les espaces de circulation.

Leur utilisation est interdite dans les salles de classe, sans l'autorisation préalable d'un adulte.

L'utilisation discrète d'une enceinte est tolérée uniquement dans la cour de récréation.

En cas de non-respect de cette règle, l'appareil sera confisqué durant la journée.

Je me déplace en moto ou voiture pour venir en cours puis-je me garer dans l'établissement ?

Un parking pour les deux-roues, non surveillé, est mis à disposition des élèves côté parking de l'arcade. Pour les élèves internes, une tolérance de stationnement sur le parking visiteur peut être accordée après une demande écrite auprès du chef d'établissement et en accord avec celui-ci. L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

Tenue vestimentaire/accessoires/ coupe de cheveux

La tenue vestimentaire doit s'adapter aux exigences du monde professionnel, elle doit être décente et respectueuse de soi et des autres. Une tenue spécifique est requise au sein de l'établissement pendant les heures d'enseignement général et lors des sorties éducatives.

Les coupes de cheveux et les couleurs excentriques ne sont pas acceptées dans l'établissement.

Je suis dispensé d'EPS je peux rentrer chez moi ?

Je suis dispensé de TP je peux rentrer chez moi ?

Non, seul l'avis du professeur permet de définir si l'élève accompagne le groupe ou s'il est accueilli en permanence.

Toute inaptitude physique temporaire doit être justifiée par un certificat médical type rectorat précisant l'inaptitude. La même procédure s'applique pour les travaux pratiques de chaque section professionnelle.

4. CONDITIONS D'ADMISSIONS

Quand doit-on procéder à une pré-inscription ?

Les préinscriptions sont ouvertes à partir de début janvier.

En quoi consiste la pré-inscription ?

La fiche de pré-inscription doit être remplie en ligne, à laquelle doivent être joints les bulletins de l'année en cours puis ceux de l'année précédente.

Prenez rendez-vous auprès du secrétariat de direction pour convenir d'un entretien avec le chef d'établissement, Monsieur Demurger.

À l'issue de cet entretien, si la candidature du jeune est retenue, il vous sera demandé de procéder à l'inscription du jeune.

Faut-il venir de l'enseignement catholique pour s'inscrire au Lycée ?

Tout élève issu d'un établissement public ou catholique peut faire une demande de pré-inscription au lycée Les Portes de Chartreuse.

5. CONDITIONS FINANCIÈRES

Quel est le coût de la scolarité ?

Pour l'année 2026/2027,

Pour la section Boulangerie-Pâtisserie, Hôtellerie-Restauration et 3ème Prépa Métiers, le coût de la scolarité est de 1428 € à l'année.

Pour la section Commerce, le coût de la scolarité est de 1222 € à l'année.

Quel est le coût de l'internat ?

Pour l'année 2026/2027, le coût de l'internat s'élève à 2864 € par an.

Quels sont les moyens de paiement ?

Le paiement peut s'effectuer par prélèvement automatique mensuel, par chèque à l'ordre de l'OGEC des Portes de Chartreuse, ou par carte bleue directement sur le site « ÉcoleDirecte ».

Que faut-il faire pour constituer un dossier de demande de bourse ?

Prendre contact avec le service comptabilité de l'établissement.

Quelles sont les aides dont vous pouvez bénéficier ?

Si vous résidez dans le pays voironnais,

Si vous résidez en Isère hors pays voironnais,

Si vous résidez hors du département de l'Isère,

Le Pass Région sur lequel est versé un crédit venant de la Région. Cet argent sert d'aide au 1er équipement professionnel.

Gratuité des manuels (grâce à la Région).

Faut-il être baptisé pour entrer au lycée les Portes de Chartreuse ?

Le lycée accepte tout élève, qu'il ait ou non reçu une éducation religieuse.

Tout élève peut émettre le souhait, auprès de l'animatrice pastorale, de recevoir les sacrements du baptême, de la communion, de la confirmation au sein du lycée.

La participation aux célébrations sont elles obligatoires ?

Des célébrations sont organisées pour les temps forts liturgiques (Avent, Noël, Carême, Pâques) ou les grandes fêtes (Immaculée Conception). Elles ne sont pas obligatoires.